

Le journal *La Liberté*, espace discursif d'inclusion ou d'exclusion? Le cas de Daniel Lavoie et le « 500 Taché »

Isabelle C. Monnin

Volume 29, numéro 1, 2017

Langue, culture et histoire d'une Amérique francophone plurielle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1041200ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1041200ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Presses universitaires de Saint-Boniface (PUSB)

ISSN

0843-9559 (imprimé)

1916-7792 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Monnin, I. C. (2017). Le journal *La Liberté*, espace discursif d'inclusion ou d'exclusion? Le cas de Daniel Lavoie et le « 500 Taché ». *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 29(1), 115–156. <https://doi.org/10.7202/1041200ar>

Résumé de l'article

Le présent article propose l'analyse de la mise en place en 2005 d'un espace discursif dans *La Liberté*, hebdomadaire francophone du Manitoba, à propos des modalités d'appartenance et les conditions d'inclusion et d'exclusion dans la communauté franco-manitobaine. À l'aune de la prise de parole publique de Daniel Lavoie, auteur-compositeur-interprète d'origine franco-manitobaine qui a déménagé au Québec dans les années 1970, autour de la construction imminente d'un immeuble de résidences privées (le « 500 Taché ») sur une artère principale à Saint-Boniface (Manitoba) – un projet qui a causé des divisions profondes dans la communauté franco-manitobaine à l'époque – l'auteure du présent article observera non seulement le rôle de la langue dans la construction de la frontière sociale au Manitoba français, mais aussi la place que peut légitimement occuper un groupe de personnes ayant quitté le Manitoba durant la période 1960-1980 dans les prises de décisions ayant trait à la gouvernance communautaire et à la gestion du patrimoine. Cet article s'insère dans des recherches en cours sur le sentiment d'appartenance de « ceux qui sont partis » du Manitoba vers l'Est entre 1960 et 1980 ainsi que les frontières d'inclusion et d'exclusion au Manitoba français.

Le journal *La Liberté*, espace discursif d'inclusion ou d'exclusion? Le cas de Daniel Lavoie et le «500 Taché»

Isabelle C. Monnin
Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

RÉSUMÉ

Le présent article propose l'analyse de la mise en place en 2005 d'un espace discursif dans *La Liberté*, hebdomadaire francophone du Manitoba, à propos des modalités d'appartenance et les conditions d'inclusion et d'exclusion dans la communauté franco-manitobaine. À l'aune de la prise de parole publique de Daniel Lavoie, auteur-compositeur-interprète d'origine franco-manitobaine qui a déménagé au Québec dans les années 1970, autour de la construction imminente d'un immeuble de résidences privées (le « 500 Taché ») sur une artère principale à Saint-Boniface (Manitoba) – un projet qui a causé des divisions profondes dans la communauté franco-manitobaine à l'époque – l'auteur du présent article observera non seulement le rôle de la langue dans la construction de la frontière sociale au Manitoba français, mais aussi la place que peut légitimement occuper un groupe de personnes ayant quitté le Manitoba durant la période 1960-1980 dans les prises de décisions ayant trait à la gouvernance communautaire et à la gestion du patrimoine. Cet article s'insère dans des recherches en cours sur le sentiment d'appartenance de « ceux qui sont partis » du Manitoba vers l'Est entre 1960 et 1980 ainsi que les frontières d'inclusion et d'exclusion au Manitoba français

Mots-clé : discours médiatique, légitimité, Manitoba français, Québec, *La Liberté*, patrimoine, appartenance, identité, mobilité

ABSTRACT

This article is an analysis of the discursive space surrounding the terms and conditions of belonging in the Franco-Manitoban community of Saint-Boniface (Manitoba) in 2005. The discourse that is herein analyzed appeared in *La Liberté*, a French language weekly newspaper. Daniel Lavoie, a Franco-Manitoban singer-songwriter who moved to Québec in the 1970s, addressed a letter to *La Liberté* expressing his disagreement with the construction of a high-rise, privately owned, residential building on historical ground (the "500 Taché" project). His statements became the center of a spirited debate in the newspaper's pages, as this construction project deeply divided the local community at that time. This analysis of the "500 Taché" project is part of a larger, ongoing analysis of the role of language in the creation of social boundaries in French Manitoba, and the legitimacy of people who left the province as social actors in present day community events and decisions.

Keywords: media discourse, legitimacy, French Manitoba, Québec, *La Liberté*, cultural heritage, belonging, identity, mobility

1. Introduction¹

L'utilisation prévue d'un terrain historique à Saint-Boniface pour construire un immeuble privé (le « 500 Taché ») sur des terres publiques entre deux sites historiques, la Cathédrale de Saint-Boniface et l'ancien couvent des Sœurs grises (immeuble qui accueille le Musée de Saint-Boniface depuis 1959), a divisé la communauté franco-manitobaine tout au long de 2004 et 2005. Le sujet a été largement couvert par les médias locaux². De nombreux organismes communautaires et plusieurs individus se sont prononcés sur la question, notamment Daniel Lavoie, auteur-compositeur-interprète de renommée internationale originaire du Manitoba et qui est installé au Québec depuis les années 1970. Deux lettres qu'il a adressées à la rédaction de *La Liberté* sont parues à six mois d'intervalle. Le chanteur y dénonçait le projet et critiquait les dirigeants de la communauté franco-manitobaine qui, à son avis, n'avaient pas assez fait pression pour mettre un terme à une telle utilisation d'un espace historique.

Le présent article a pour objectif d'explorer la notion d'appartenance ainsi que les frontières et des modalités de celle-ci, et le rôle que la langue joue dans l'établissement de ces démarcations dans la communauté franco-manitobaine. Pour ce faire, j'analyserai les marqueurs lexicaux signalant l'appartenance et la légitimité utilisés dans un espace discursif particulier qui s'est constitué en 2005 dans le journal *La Liberté* autour de la construction d'un édifice à condos sur la rue Taché à Saint-Boniface (au Manitoba) et, plus particulièrement, autour de la légitimité et du droit de parole relativement à la gouvernance communautaire (et, en l'occurrence, à la gestion du patrimoine). J'examinerai tout particulièrement le discours suscité par la réaction publique du chanteur.

L'analyse de discours présentée ici s'inscrivant dans le contexte plus large de ma thèse de doctorat³, je bonifierai mon analyse, lorsque pertinent, avec quelques données qualitatives provenant de mes enquêtes de terrain qui cherchent à décrire la migration d'individus qui ont quitté le Manitoba entre 1960 et 1980 pour s'établir dans l'*Est*⁴. Étant moi-même le produit de ce déplacement vers l'*Est* – mon père est un Franco-Manitobain transposé à Montréal depuis Expo 67 –, une série de questions s'est présentée à moi :

- Quels sont le degré et les modalités du sentiment d'appartenance de « ceux qui sont partis », tant à leur(s) communauté(s) linguistique(s) d'origine qu'à leur(s) communauté(s) linguistique(s) d'accueil?
- Qu'est-ce qui a motivé leur décision de quitter?
- Où se positionnent le maintien, la transmission et l'usage quotidien de la langue française dans ce choix de vie?
- En quoi cette mobilité, qui s'insère dans l'angle mort des études sur le fait français au Manitoba, peut-elle nous renseigner sur la période 1960-1980 et les dynamiques sociales en évolution pendant ces années?

Une partie importante des réflexions analytiques partagées ci-après sont puisées à même mon expérience personnelle, tant dans ma jeunesse dans l'*Est*, que depuis 2012, année de mon établissement au Manitoba dans le cadre de mes recherches de terrain.

2. Chercheure et citoyenne : confluence méthodologique

Née à Montréal dans une famille bilingue – d'un père franco-manitobain et d'une mère née et élevée au Texas et qui a émigré à Montréal en 1974 –, j'ai souvent ressenti que ma propre identité de Francophone était constamment remise en question. Au Québec, par exemple, suis-je une Québécoise légitime? Même si je voulais à tout prix l'être, je parle anglais avec ma mère – représentant donc l'antithèse de l'image du « Québécois pure laine ». Prenons ensuite l'exemple de mon contexte familial élargi. Pour ma famille au Manitoba, bien que ma présence depuis février 2012 ait légèrement modifié leur perception, je demeure la « cousine québécoise » ou, plus souvent, « la Montréalaise » – celle qui ne conduit pas, celle qui est supportrice des *Canadiens* plutôt que des *Jets*, celle qui sacre plus que les autres. Au Texas, ça ne changera pas : je serai à tout jamais la cousine française (la « *French cousin* »). Sur le terrain au Manitoba, l'étiquette qu'on souhaite apposer à mon identité reste floue. Grâce à mon nom de famille, je suis généralement considérée, du moins à prime abord, comme « chercheure native », selon la définition d'Annette Boudreau (2016 : p. 75), étiquette évanescence dès que mon interlocuteur tente de me replacer dans la lignée des « Monnin du Manitoba »⁵.

Appartenir, dans mon expérience, a toujours été chargé de remous et a souvent été à contre-courant. Ce n'est qu'en me situant par rapport à mes interlocuteurs que j'arrive à me positionner identitairement – et, bien souvent, l'étiquette qu'on souhaite m'attribuer est, elle aussi, à contre-courant de ce que je ressens. Je me suis donc posé la question suivante : en est-il de même pour les Franco-Manitobains qui sont allés s'établir dans l'*Est* au courant de ces décennies où les fondements mêmes du Canada – et du Canada français – se redessinaient (Frenette 1998)?

En effet, au long des décennies 1960 et 1970, les identités francophones au pays se provincialisaient (Miville, 2016, notamment); ainsi, de Canadiens français on devenait Franco-Ontariens, Fransaskois, etc. (Juteau-Lee et Lapointe 1979; Heller 1999)... et, bien sûr, Franco-Manitobains. Cette fragmentation identitaire s'est produite, notamment, en réaction au Québec qui affirmait sa volonté néonationale. Dans cette nouvelle binarité identitaire – où on était soit Francophone du Québec,

soit Francophone « hors-Québec » –, comment se sont définis ceux qui ont migré vers l'Est et, en particulier, ceux qui, comme Daniel Lavoie, ont quitté le Manitoba pour le Québec?

3. Le Manitoba dans les années 1960 : entre saignée et renouveau

Dans le contexte politique en évolution des années 1960, deux visions de l'aménagement du français s'affrontaient : d'une part, le Québec et son discours néonationaliste où l'on privilégiait un aménagement basé sur l'unilinguisme (Larose, 2004) et d'autre part, le gouvernement fédéral où l'on préconisait un aménagement fondé sur le bilinguisme. Selon Monica Heller,

[...] the government of Canada had to show that it could represent the interest of anglophones and francophones, and so that therefore it was not in fact necessary to create a monolingual French-speaking independent state in order for francophones to be able to live as francophones, and live well, in North America. (1999, p. 157)

Les minorités francophones du pays, dont les francophones du Manitoba, se retrouvaient en quelque sorte prises en étau dans la nouvelle donne politique, où non seulement le maintien mais aussi l'aménagement du français devenaient des enjeux sur lesquels les citoyens devaient se positionner, aussi bien en paroles qu'en actions (Monnin, [à paraître]) dans le but de créer un espace institutionnel francophone où le groupe français pourrait continuer de s'épanouir (Hébert, 1994)⁶.

La relève francophone de l'époque, notamment les diplômé(e)s du Collège de Saint-Boniface⁷, étaient pressenti(e)s pour les rôles de leadership communautaire (Hébert, 2012). Ils s'attendaient eux-mêmes à participer pleinement à la prise de position qui devenait requise par les transformations sociales de l'époque (Hébert, 2012; Léveillé, 2012). Cependant, simultanément à ce renouveau, le Manitoba français voyait une partie de cette relève s'installer dans l'Est, dans des régions et des territoires majoritairement francophones – un flux migratoire qui constitua une sorte de fuite des cerveaux⁸. Encore dans les années 1960, les régions de Montréal, de Québec ou d'Ottawa, notamment, offraient une gamme d'emplois en français plus diversifiée qu'au Manitoba – où les emplois

pouvant être exercés [plus ou moins] uniquement en français se limitaient principalement aux vocations religieuses, aux postes d'enseignant ou au métier d'agriculteur, si ferme familiale à reprendre il y avait.

À mon arrivée au Manitoba en 2012, j'ai rapidement découvert que cette mobilité vers l'*Est* – et toute l'ambivalence émotive qu'elle pouvait susciter chez certains – demeurait vive dans l'imaginaire collectif de la communauté franco-manitobaine. Malgré ce fait, elle n'est pas représentée dans l'historiographie franco-manitobaine – faisant ainsi écho aux propos soulevés par Monica Heller et ses collègues dans leurs travaux récents sur la mobilité (Heller *et al.*, 2014, 2016) quant aux tensions omniprésentes dans les discours nationaux du Canada français entre la vision des francophonies « enracinées » et la réalité mobile de ses membres. En effet,

la mobilité des francophones est effacée au nom d'une certaine conception sociopolitique de la francophonie : celle d'une collectivité ancrée dans son territoire, composée de francophones qui choisissent de lutter pour la survie de la langue française en Amérique. (Heller *et al.*, 2014, p. 80)

Aujourd'hui encore, la mobilité vers les centres francophones de l'*Est* constitue une réalité sociale à laquelle font face les Franco-Manitobains mais sur laquelle ils ne se questionnent que de façon ponctuelle⁹.

4. L'espace discursif : description et analyse

La question du « 500 Taché » a été abordée dans nombres d'articles et de lettres d'opinions dans *La Liberté* au courant de 2004 et de 2005. Malgré ce fait, l'analyse de discours qui suit ne porte que sur cinq publications distinctes parues entre les mois de janvier et de juin 2005; il s'agit de quatre lettres d'opinion et d'un article d'opinion. Je traiterai l'ensemble de ces cinq publications comme un espace discursif au sein duquel la question de l'appartenance de Daniel Lavoie et sa légitimité à se prononcer sur un enjeu de gouvernance communautaire est mise en lumière par les choix éditoriaux de la rédaction du journal. En effet, on ne peut négliger le rôle joué par les médias, en l'occurrence ici la rédaction de *La Liberté*, dans la création d'espaces discursifs propres aux discours qu'ils souhaitent

transmettre (Cambon et Légglise, 2008; Milani et Johnson, 2010). Bien que la rédaction ne se soit pas explicitement prononcée sur les modalités d'appartenance et de légitimité au sein de la communauté franco-manitobaine (sauf pour quelques lexèmes bien choisis, dont nous discuterons plus tard), en choisissant les lettres et les articles d'opinion qu'elle reproduit au sein de ses pages, elle crée un espace discursif où ces questions sont traitées (Cambon et Légglise, 2008). Comme l'écrivent Tommaso M. Milani et Sally Johnson : « [...] in the very act of choosing, citing and 'styling' [...] certain voices (but not others) in particular ways, all media producers have the *potential* to re-scale social, cultural and symbolic capital, and thereby 'reshuffle' authority and expertise on particular issues » (2010, p. 6).

Dans cette section, je présenterai tout d'abord le corpus de presse sélectionné ainsi que les liens entretenus entre la communauté franco-manitobaine et Daniel Lavoie depuis son départ pour le Québec, notamment la valeur symbolique accordée à son succès, illustrée par la mobilisation de ce dernier par des organismes de la communauté franco-manitobaine depuis les années 1980. Je passerai ensuite à l'analyse du corpus, en y dégagant les tendances principales par rapport aux thématiques de l'appartenance à la communauté franco-manitobaine et de la légitimité et au droit de parole dans celle-ci à la lumière de la question du « 500 Taché » et des interventions publiques de Lavoie.

4.1. Description

L'hebdomadaire *La Liberté*, fondé en 1913, est dirigé depuis 1970 par la compagnie Presse-Ouest Ltée., dont le propriétaire est la Société franco-manitobaine (SFM). Il s'agit du principal journal de langue française publié dans la province du Manitoba depuis 1926 (Lafontant, 1987) et, selon l'époque, il s'agit souvent du seul périodique de langue française dont le contenu est créé par et pour la communauté franco-manitobaine. *La Liberté* jouit d'une position d'influence dans l'élaboration des discours communautaires, et ce, à propos de divers sujets. D'ailleurs, sur son site Web, on retrouve la mention suivante : « [*La Liberté*] continue son mandat d'informer, de divertir et de jouer un rôle phare dans le développement de la communauté. » (*La Liberté*, 2017; je souligne)

4.1.1. Corpus de presse sélectionné¹⁰

Le corpus de presse sélectionné compte quatre lettres d'opinion (section « À vous la parole ») et un article d'opinion (section « Tribune Libre »). Deux des lettres d'opinion sont signés par Daniel Lavoie (2005a, 2005b) alors que les deux autres consistent en des réactions aux propos qu'il soulève dans sa deuxième lettre (LaRoche, 2005 et Nayet, 2005). L'article d'opinion (Lavoie, 2005c) est intitulé « Daniel Lavoie s'explique ». Il s'agit d'une tribune que la rédaction du journal a mis à la disposition du chanteur afin qu'il expose les raisons pour lesquelles la question du « 500 Taché » l'a interpellé.

La première lettre de Lavoie est publiée le 26 janvier 2005 (voir Annexe 1). Puisque cette lettre est demeurée sans réponse, il est difficile de bien mesurer la réaction qu'elle a suscité chez le lectorat. Elle demeure néanmoins une trace pertinente du discours de Lavoie. Sa deuxième lettre, parue dans l'édition du 1^{er} juin 2005, est envoyée près de six mois après la première (voir Annexe 2). Sur un ton sarcastique, Lavoie déplore la construction du 500 Taché et la violence symbolique qu'elle constitue à son avis. Cette lettre a suscité les réactions de deux lecteurs. La première réaction (LaRoche, 2005) fait état du « deuil » ressenti à l'occasion de la construction de l'édifice à condos; cette lettre semble faire écho aux propos de Lavoie (voir Annexe 3). Dans la dernière lettre étudiée (Nayet, 2005), un poète issu de la communauté franco-manitobain, Bertrand Nayet, a, pour sa part, présenté une riposte non seulement au contenu de la lettre de Lavoie mais aussi au ton sarcastique que le chanteur prend en avançant son point de vue (voir Annexe 4). J'observerai plus loin comment les propos de Nayet contribuent à créer un espace discursif où les modalités d'appartenance sont mises en jeu.

4.1.2. Daniel Lavoie

Originaire du Manitoba, Daniel Lavoie a déménagé au Québec en 1970 afin de poursuivre une carrière musicale en français. Il est connu notamment pour ses albums et ses compositions en français qui lui ont valu de nombreux prix, ainsi que pour son rôle de tête d'affiche dans le spectacle musical *Notre-Dame-de-Paris*, tiré du roman classique de Victor Hugo et

conçu par Luc Plamondon, parolier québécois de renommée internationale¹¹.

En 1990, l'Office national du film du Canada (ONF) a produit un court-métrage dans lequel une série de dessins de l'artiste franco-manitobain Réal Bérard¹² ont été animés au rythme d'une des chansons de Daniel Lavoie, *Jours de plaine*. Cette collaboration a fait l'objet à l'époque de divers articles dans *La Liberté* (voir notamment Bocquel, 1990). De plus, tout au long de la décennie qui a suivi, le film a servi d'outil didactique dans les écoles primaires francophones des Prairies canadiennes pour stimuler les discussions avec les élèves « dans le but de renforcer leur appartenance, leur fierté et leur identité comme jeunes membres de la communauté francophone » (ONF, 1990, p. 3)¹³. La chanson, dont les paroles reflètent la précarité du français et l'importance de maintenir et de transmettre cette langue aux générations suivantes¹⁴, et le court métrage sont donc bien connus au Manitoba. D'ailleurs, peu après la sortie du film, plus de 1 000 reproductions des dessins de Bérard ont été vendues dans le cadre d'une collecte de fonds pour le Collège universitaire de Saint-Boniface (Lanthier, 1990). On retrouve aujourd'hui ces dessins fièrement affichés dans de nombreux foyers au Manitoba français.



Jours de plaine, Réal Bérard (reproduction)¹⁵.
Remerciements : Réal Bérard; Brigitte Arondel-Parent.

La carrière très réussie de Lavoie, particulièrement en France et au Québec, confère une certaine légitimité à la francophonie manitobaine. Son succès international permet non seulement au Manitoba français de se démarquer au sein de la Francophonie internationale, mais aussi d'y participer pleinement. Certains organismes communautaires, tels le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) et la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), ont reconnu le succès de cet artiste. À titre d'exemple, la terrasse extérieure du CCFM est nommée en son honneur depuis 1986. En outre, une école de la DSFM porte le nom de sa chanson éponyme, « École Jours de Plaine », depuis 1998. D'ailleurs, sur le site Web de cet établissement, on surnomme Lavoie le « parrain » de l'école (DSFM, 2017). Enfin, à la une de l'édition du 4 mars 2004 de *La Liberté*, soit un an avant la mise en place de l'espace discursif analysé ici, on peut lire la manchette suivante qui introduit un article sur la carrière de Lavoie : « Tête-à-tête avec la mégastar de la chanson franco-manitobaine » (Rédaction, 2004; je souligne).

4.2. Analyse

Appartenance

Commençons tout d'abord par observer les marqueurs linguistiques et discursifs par lesquels Daniel Lavoie atteste de son sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine – appartenance qui motive vraisemblablement sa volonté de contribuer à la discussion en cours à propos du « 500 Taché ».

Tout d'abord, l'emploi fréquent de la première personne du pluriel – un terme d'appartenance incontestable – signale au lectorat qu'ils appartiennent au même groupe. Ensuite, j'avance que l'utilisation de divers traits vernaculaires, notamment l'utilisation d'un registre familier et de l'alternance codique, servent également comme marqueurs d'appartenance. Dans l'extrait DL1, Lavoie utilise la locution « être dans les patates ». Cette locution, courante en français canadien (v. TLF), est introduite par la marque familière tant dans USITO que dans le Dictionnaire Québécois d'Aujourd'hui.

DL1. « J'aimerais bien me tromper. *Être dans les patates*.
(Lavoie, 2005b; je souligne)

L'alternance codique dans l'extrait DL2 agit dans le même sens. Comme le démontre Sandrine Hallion, il s'agit effectivement d'une réalité linguistique au Manitoba contemporain : « Cet environnement bilingue a naturellement des conséquences sur les variétés de français parlées dans la province qui témoignent à divers degrés de phénomènes d'emprunts et d'alternances de langues » (2011, p. 2)¹⁶.

DL2. « *Wake up call!!! Y'a quelqu'un????* » (Lavoie, 2005a; je souligne)

Par ailleurs, mon travail de terrain dans l'*Est*, ainsi que mes enquêtes de terrain, montrent que l'usage de l'anglais en alternance codique est une marque de distinction entre Franco-Manitobains « expatriés » au Québec, comme Daniel Lavoie, et elle est souvent mobilisée pour se distinguer du Québécois, perçu comme étant monolingue. Voici un extrait de mon informateur Fernand qui atteste de cette pratique linguistique dans son réseau :

ISABELLE: [...] Vous alternez beaucoup de langue. Donc ça va vous arriver dans une conversation d'aller du français à l'anglais.

FERNAND: Plus entre nous autres, je pense. Si/ comme quand je suis avec un client qui rentre puis il me parle français, je lui parle français. Puis les Anglais même chose. Je continue dans la langue qu'ils sentent plus confortables. Je laisse le choix au client.

ISABELLE: Donc t'as l'impression que c'est plus avec tes amis qui viennent du/ Manitoba/

FERNAND: Ben oui... On est ensemble puis on dit des niaiseries. (rires)

ISABELLE: T'as tu une impression de qu'est-ce qui sort mieux en français puis qu'est-ce qui sort mieux en anglais?

FERNAND: Mais y'a des choses que ça se traduit pas. Les jeux de mots, etc. Y'en a plein de ça, où ce que ça se traduit pas. Tout de suite y'a rien qui me vient...

ISABELLE: Y'a rien de / pourquoi ça serait une langue ou l'autre?

FERNAND: Non... pas vraiment. *It depends what's happening* [x] (rires)

ISABELLE: (rires) Puis est-ce que t'es capable d'imaginer d'autres personnes au Québec, mettons des francophones que tu sais pertinemment parlent très bien anglais/ avec qui tu alternerais comme ça aussi?

FERNAND: Pas vraiment. [...]¹⁷

Cela dit, comme dans plusieurs endroits de la francophonie où l'alternance codique n'est pas nécessairement bien perçue (Boudreau 2012, notamment), cette pratique linguistique ne l'est pas non plus au Manitoba. Comme l'écrit Hallion : « l'emploi d'anglicismes ou du "franglais" s'associe [...] à une faiblesse [...], à une paresse intellectuelle [...] ou à l'indifférence [...] » (2011, p. 11).

Je propose ici que l'utilisation de ces pratiques linguistiques par Daniel Lavoie – pratiques qui seraient généralement reléguées au registre familier ou, à tout le moins, au code oral – s'apparentent à l'utilisation de formes vernaculaires par des « locuteurs déjà garants d'une autorité en [...] matière [de langue] » dont discute Annette Boudreau (2016, p. 216). Elle poursuit :

[ces locuteurs] vont mettre de l'avant [ces formes vernaculaires], soit parce qu'elles contribuent à nourrir une "authenticité" qui les rend rentables – c'est le cas des artistes par exemple – soit comme marque de connivence avec le groupe – connivence toujours ponctuelle et qui peut être interprétée comme de la condescendance. (*ibidem*, p. 216)

Remarquons enfin l'utilisation du mot « building » qui est tout sauf neutre, puisqu'il ne s'agit pas d'un emprunt courant en français canadien, mais plutôt en français de France¹⁸.

DL3. « Savez-vous qu'il est là pour toujours ce *building* une fois construit? » (Lavoie, 2005a; je souligne)

Les emprunts à l'anglais sont courants en français canadien et, par ricochet, en français manitobain. Cependant, à travers la francophonie, il existe des désaccords fondamentaux quant aux lexèmes acceptés (et surtout « acceptables ») comme des emprunts selon la variété régionale du locuteur (Cajolet-Laganière et D'Amico, 2014). Par ailleurs, comme l'a recensé Hallion, l'emprunt « building » n'est pas considéré acceptable au Manitoba, comme en atteste le passage suivant :

par rapport à vos anglicismes [en France], flagrants là, je pense que [notre français] est supérieur, mais... parce que jamais moi, je dirais : « Tu vois le parking là... », et pis « le jogging », et pis « le... building », pis « le smoking », pis « le... » jamais jamais qu'on parlerait comme ça nous, c'est pas du français pour nous ça. (2011, p. 7)

J'avance donc que, pour le lecteur francophone du Manitoba, l'utilisation dans ce contexte du mot « building » par Lavoie signifie l'une de deux choses : soit Lavoie tente de parler « à la française » – ce qui revient à la notion de condescendance avancée plus tôt – ou, simplement, il est en train de parler anglais.

En fait, la position de Daniel Lavoie comme parolier francophone – et représentant du Manitoba français sur la scène francophone internationale – lui confère non seulement une légitimité linguistique, mais aussi une certaine responsabilité de s'exprimer en « bon français », étant un des nombreux porteurs d'une norme endogène, telle que l'entend Hallion (2011). Roger Léveill   (2000), qui a observ   le rapport au fran  ais (et, indirectement,    l'anglais) de quelques   crivains franco-manitobains dans leurs   uvres, d  duit que ce rapport n'est pas fig   et, plut  t, qu'il s'  tend sur un vaste continuum. Il en demeure cependant qu'une conscience aig  e du r  le traditionnel de l'  crivain – voire du parolier¹⁹ – dans la transmission du « bon usage » est pr  sente chez les   crivains franco-manitobains, et que l'usage de l'anglais, ou de tournures famili  res, signifie une transgression que l'  crivain d  cidera, ou non, d'incorporer    son   uvre. La question pourrait donc l  gitimement   tre pos  e par le lectorat    la lecture de l'extrait DL3 : Lavoie ressent-il le besoin de s'exprimer dans un registre familier, voire en anglais, par peur que le lectorat franco-manitobain ne le comprenne pas?

Mon examen de l'espace discursif me permet de constater que les diverses strat  gies d'appartenance esquiss  es par Lavoie se sont, effectivement, plut  t retourn  es contre lui, comme certains extraits de la riposte de Bertrand Nayet permettent de mettre au jour. Commen  ons avec l'extrait BN1, o   Nayet reprend la locution famili  re «   tre dans les patates » afin de signaler    Lavoie que, dans ses lettres, ce dernier v  hicule    tort une vision de la communaut   franco-manitobaine (   savoir qu'il s'agit d'un groupe linguistique fl  trissant).

BN1. « Pour reprendre votre expression, oui, vous   tes dans les patates. » (Nayet, 2005; je souligne)

J'avance que Nayet mobilise l'emploi de cette locution famili  re par Lavoie pour remettre en question la l  gitimit   du

chanteur. Cette légitimité étant prioritairement basée sur une autorité en matière de langue et de « bon usage », comme je l'ai mentionné plus tôt, le recours à un registre familier brise, en quelque sorte, le contrat tacite que le chanteur détient comme un des divers porte-paroles et étendards du « bon français ».

Par ailleurs, dans l'extrait BN2, Nayet fait allusion au « fief » de Daniel Lavoie, situé au Québec. Il s'agit du village de Saint-Chrysostome, d'où le chanteur a signé ses deux lettres et où il demeure²⁰.

BN2. « [...] je remercie Monsieur Daniel Lavoie de porter son regard vers les berges de la Rouge depuis son *fief* de St-Chrysostome [*sic*; Saint-Chrysostome] » (Nayet, 2005; je souligne)

En analysant cet extrait à la lumière de la première définition du lexème *fief* (v. TLF), où est transmise l'idée d'échange de fidélité mutuelle, on peut supposer que Nayet insinue que le seigneur auquel Lavoie est maintenant loyal est le Québec – voire le nationalisme québécois. Le cas échéant, le fait que Lavoie possède un « fief » au Québec peut impliquer une « fidélité », une loyauté à ce territoire. Or, dans le discours canadien depuis les années 1960, une « fidélité » au Québec implique une renonciation de son identité provinciale « hors-Québec », comme j'ai souligné plus tôt, du fait de la polarisation dans les discours politiques en regard de l'aménagement linguistique du français. En observant l'extrait BN2 selon la deuxième acception du lexème, on suppose que Nayet tente de rappeler à Lavoie que, bien qu'il soit peut-être « maître » à Saint-Chrysostome, il ne l'est pas sur « les berges de la Rouge » (Nayet, 2005) – c'est-à-dire à Saint-Boniface, noyau de la population franco-manitobaine. La notion de territoire est donc ici très forte et introduit l'importance accordée à l'ancrage territorial dans les modalités d'appartenance desquelles semble découler la légitimité au droit de parole dans une question de gouvernance communautaire et de gestion patrimoniale, comme le « 500 Taché ». Il convient de préciser en passant que Nayet ne semble aucunement présumer détenir à lui seul « la » voix d'autorité dans la communauté. Toutefois, comme je continuerai de l'illustrer, il ne semble pas être de l'avis que Lavoie y a droit – du moins en ce qui a trait à l'affaire du « 500 Taché ». Loin de sa province natale, Lavoie ne peut comprendre,

selon Nayet, les subtilités du quotidien que vivent les membres du milieu minoritaire franco-manitobain, sans quoi il ne peut légitimement se prononcer.

Légitimité

Mais qu'en est-il justement de la légitimité de Daniel Lavoie dans cette question? Vraisemblablement, le fait que le chanteur ait envoyé deux lettres dans lesquelles il déplore ouvertement la construction de l'édifice à condos révèle qu'il considérerait avoir une certaine légitimité – voire peut-être même une responsabilité – à se prononcer sur une telle question. Dans une optique où la langue est perçue comme un bien patrimonial, sa « sphère d'influence » ne devrait-elle pas aussi bien s'appliquer au reste du patrimoine franco-manitobain? Illustrons, grâce à quelques extraits, les tensions en regard de cette logique quelque peu contentieuse.

J'ai souligné plus tôt que la chanson de Lavoie, *Jours de plaine*, est devenue emblématique depuis les années 1990, surtout dans le milieu éducatif franco-manitobain. À la fin de sa deuxième lettre, Lavoie mobilise le dernier vers de cette chanson en guise d'avertissement aux lecteurs : si la communauté franco-manitobaine ne fait pas attention, elle portera atteinte à son histoire et, en l'occurrence, détruira son patrimoine. L'héritage et l'apport que ses aïeux ont contribués seront emportés, figurativement, par le vent de la Prairie²¹.

DL4. « Y'a des jours de plaines où même mes grands-pères ne sont plus dans le vent. » (Lavoie, 2005b)

Dans sa rétorque, Bertrand Nayet reproduit et change les paroles de la chanson en écrivant :

BN1. « Oui, vos grands-pères sont encore dans le vent, il suffit de venir les écouter. » (Nayet, 2005)

Nayet reproche à Lavoie son éloignement du Manitoba; n'étant pas sur le terrain, dans la communauté qui lutte pour ses droits et sa reconnaissance, Lavoie ne peut donc pas « entendre » la « vitalité » qu'il affirme disparue. Nayet mobilise également le symbole des aïeux ailleurs dans sa lettre, comme le démontre l'extrait BN4, excluant à la fois Lavoie du groupe qui, présent physiquement au Manitoba, parle, utilise et fait vivre la langue

française dans la province, comme sa mère et ses grands-pères l'ont jadis fait.

BN2. « Oui, les Franco-Manitobains ont subi des revers au cours des derniers mois, mais *comme vos grands-pères nous allons retrousser nos manches* car la Francophonie ici, ce n'est pas juste des bâtisses – elles sont importantes j'en conviens – mais ce sont les gens qui font vivre ces pierres et ce béton. » (Nayet, 2005; je souligne)

Un dialogue de sourds?

Ce qui se dégage fortement de l'espace discursif étudié est la manifestation de tensions quant à la définition des frontières et des modalités de l'appartenance qui, à leur tour, balisent les limites de la légitimité et du droit de parole dans une question de gouvernance communautaire.

J'avance qu'on pourrait qualifier ces tensions d'un « dialogue de sourds », surtout dans l'optique où *La Liberté* fait paraître une troisième publication de Lavoie, cette fois sous forme d'un article d'opinion intitulé « Daniel Lavoie s'explique » (voir Annexe 5), qu'elle fait précéder d'une brève introduction²². En effet, en posant un simple regard sur le titre, il devient apparent qu'une mécompréhension s'est produite. Par l'utilisation du verbe *expliquer* dans sa forme pronominale (v. TLF), la rédaction du journal laisse entendre que les deux lettres de Lavoie ont : a) été mécomprises par le lectorat (acception II, A, 1); b) doivent être justifiées par leur auteur (acception II, A, 2). La seconde acception n'exclut d'ailleurs pas la première, bien au contraire. Or, si ce dernier doit expliquer pourquoi il s'est prononcé sur la question du « 500 Taché », c'est que, vraisemblablement, il n'avait pas, *de facto*, le « droit » de le faire. Pourtant, on retrouve dans cet article les deux passages suivants :

DL5. « Chaque fois que je suis passé devant ce parc avec l'ancien couvent des sœurs grises, l'esplanade de la cathédrale, j'ai senti que cela c'était *NOUS*. *Nous*, la communauté francophone du Manitoba. » (Lavoie, 2005c; je souligne)

DL6. « Je n'ai jamais pu, même après 30 années, me considérer comme un Québécois. Le Manitoba m'est tatoué sur le corps et l'âme pour le meilleur et pour le pire. Plus précisément le Manitoba

français car c'est de lui que je proviens. » (Lavoie, 2005c; je souligne)

Ces passages semblent effectivement marquer, une fois de plus le sentiment d'appartenance de Daniel Lavoie à la communauté franco-manitobaine et semblent aussi ponctuer son sentiment de légitimité à se prononcer sur une question comme celle du « 500 Taché », accentuant ainsi un paradoxe dans les discours sur l'appartenance et la légitimité.

Ensuite, dans l'introduction de l'article, la rédaction écrit :

LL1. « Pourquoi le dossier du 500 Taché, parmi tant d'autres qui interpellent la francophonie et son avenir, a-t-il suscité une réaction aussi forte chez Daniel Lavoie, au point de l'amener à sortir de sa *tanière* et écrire à *La Liberté* ? » (Lavoie, 2005c; je souligne)

L'utilisation du mot *tanière* est tout d'abord en lui-même fortement connoté lorsqu'il est utilisé, comme c'est le cas ici, au sens figuré. En effet, une tanière est une habitation où vit quelqu'un à l'écart du monde (en d'autres mots, un ermite; v. TLF). Ainsi, en comparant le chanteur à un ermite – ou du moins à quelqu'un qui vit à l'écart, qui n'est pas sur le terrain – la rédaction semble insister sur l'importance de l'ancrage dans le territoire, associant du coup la légitimité au droit de parole dans la question du « 500 Taché » à la présence physique au Manitoba.

J'argue donc que cet espace discursif a été créé par le journal dans le but de construire un discours probant sur les modalités contemporaines d'appartenance et de légitimité dans la communauté franco-manitobaine. Ce discours est construit et transmis par *La Liberté* non seulement grâce aux procédés linguistiques évoqués ci-dessus, mais aussi par la simple mise en place d'un espace au sein du journal où ces questions étaient débattues. Dans ce discours, on accorde une place de choix à l'ancrage des « membres légitimes » dans le territoire provincial, ce qui semble contraster avec la vision de certains membres que j'appellerais « mobiles », notamment Daniel Lavoie. En effet, ce que Lavoie confirme ici est un sens d'appartenance qui semble dépasser l'ancrage au territoire : même éloigné du Manitoba depuis plusieurs décennies, le lien qu'il ressent avec la

communauté ne s'est pas effacé. Mais quelle place y a-t-il dans le discours franco-manitobain pour une telle appartenance? Voilà une des questions auxquelles j'espère répondre en observant la migration vers l'Est durant la période 1960-1980.

5. Conclusion

L'analyse de l'espace discursif créé par *La Liberté* m'a permis de mettre en lumière certains constats en ce qui a trait aux questions des frontières et des modalités de l'appartenance et de la légitimité au Manitoba français. Il est important de souligner que je suis partie de la prémisse que la cause défendue et le leitmotiv de l'organisation communautaire au Manitoba français sont la langue française, son maintien, sa transmission et son usage (et, j'ajouterais, la « normalisation » de cet usage depuis les dernières décennies). Comme l'écrit Boudreau en ce qui concerne l'Acadie :

La langue française est le socle sur lequel s'est construite l'identité acadienne. Elle est en quelque sorte vénérée, considérée comme une religion – comme c'est le cas ailleurs –, d'autant plus que la religion catholique ne joue plus le rôle fédérateur qu'elle a joué jusque dans les années 1960. (2016, p. 83)

Ce que démontre toutefois l'analyse de discours exposée dans le présent article est que la légitimité au sein de l'espace institutionnel franco-manitobain ne semble pas se limiter simplement à la connaissance et à la pratique quotidienne du français. Certes, mon travail de terrain au Manitoba indique que parler français est une des caractéristiques principales qui confère, ou non, une certaine légitimité à un acteur dans la francophonie manitobaine. En effet, sauf dans certaines situations exceptionnelles – par exemple en présence d'invités politiques qui ne parlent qu'anglais – les assemblées générales des divers organismes communautaires, dont la SFM, se tiennent uniquement en français. Ainsi, un locuteur anglophone monolingue aurait beaucoup de difficulté à participer à de telles rencontres. Parler français est donc une des caractéristiques principales pour participer aux prises de décisions qui font fonctionner et avancer quotidiennement le mandat des divers organismes communautaires. Cependant, il ne s'agit pas de l'unique facteur qui modélise ou même garantit une légitimité et un droit de parole sur des questions

de gouvernance communautaire et de gestion patrimoniale. L'analyse de discours présentée ici montre en fait que ni la pratique quotidienne du français, ni la connaissance du milieu minoritaire franco-manitobain (ou le fait d'y être attaché, ou d'y avoir grandi ou de s'auto-définir comme francophone du Manitoba), ni même le fait d'avoir une autorité et une légitimité en matière de langue – comme c'est le cas de Daniel Lavoie dont le nom est associé à la toponymie de deux lieux distincts qui sont, tant symboliquement que concrètement, des endroits-clés pour la transmission de la langue et de la culture françaises au Manitoba – ne semblent suffire pour se prononcer sur une telle question.

Par ailleurs, un locuteur du français qui n'est pas né au Manitoba peut tout aussi bien être perçu comme un membre entier et légitime de la communauté, ayant non seulement droit d'accès à la mobilité sociale à l'intérieur des échelons de la gouvernance communautaire, mais ayant aussi le droit de participer à la construction du discours autour de l'appartenance et de la légitimité. Cette réalité est exemplifiée dans notre corpus par le rôle accordé à Bertrand Nayet – enseignant, revendicateur et militant à son heure, producteur de savoirs artistiques en français au Manitoba, né en France – dans l'espace discursif que la rédaction de *La Liberté* a créé autour du droit de parole de Daniel Lavoie dans la question du « 500 Taché ». Quelques autres exemples notables sont (1) l'ancien président et la présidente actuelle de la SFM, tous deux ressortissants de pays de la francophonie internationale et (2) la rédactrice-en-chef actuelle du journal *La Liberté*, originaire de France, et la rédactrice-en-chef en poste en 2005, originaire du Québec. Tous sont établis au Manitoba depuis plusieurs années, voire depuis plusieurs décennies dans le cas de certains.

Ainsi, tel que le démontre le discours construit par *La Liberté* et mis de l'avant dans l'espace discursif examiné, l'ancrage dans le territoire manitobain semble tout aussi fondamental, voire peut-être plus important, pour une appartenance et une légitimité au Manitoba français. Ce qui est donc revendiqué n'est pas simplement le français, mais bien, et plus subtilement, le français ancré dans un territoire particulier (soit celui de la province du Manitoba) et son usage quotidien dans ledit territoire. Pourtant, ce que cette analyse indique aussi et, à plus

large échelle, ce que mes enquêtes de terrain dans *l'Est* indiquent, est que la provincialisation des identités depuis la « fin » du Canada français a laissé dans son sillage toute une foule de personnes qui se situent dans un entre-deux identitaire. Dans cette existence liminale, ou en interstice, comme l'écrit Monica Heller (2002), existe une lutte. Bien que celle-ci soit différente en nature de celle des Franco-Manitobains vivant au Manitoba, ses contours lui ressemblent néanmoins drôlement et elle existe de manière probante tant pour mes informateurs que, semble-t-il, pour Daniel Lavoie : ne pas se fondre dans la masse québécoise; en somme, rester Franco-Manitobain.

NOTES

- 1 Je remercie les évaluateurs anonymes ainsi qu'André Thibault, Elizabeth Linn et Bernard Monnin pour leurs commentaires qui m'ont été précieux. L'étude présentée ici n'aurait pu voir le jour sans la contribution du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (Bourse de doctorat).
- 2 Je remercie Marc-Yvan Hébert de m'avoir indiqué l'intérêt d'un segment-nouvelle consulté pour les fins de cet article. Je tiens également à remercier profusément Marc d'Eschambault de me l'avoir procuré.
- 3 Je tiens à remercier Émilie Urbain et Hubert Noël de m'avoir donné l'occasion de participer à la séance qu'ils ont organisée au 114^e congrès de la American Anthropological Association en 2015, à la suite de laquelle l'analyse de discours présentée ici s'est énormément enrichie. Je remercie également les participants de la journée d'étude « Langue, culture et histoire d'une Amérique francophone plurielle » qui ont su cultiver de riches discussions et m'ont permis de faire avancer ma réflexion.
- 4 L'utilisation du terme « de/dans l'Est », que je récupère ici, est très courante au Manitoba et contraste avec le terme « de/dans l'Ouest » utilisé par les francophones de l'Ontario, du Québec et de l'Acadie pour nommer les francophonies à l'Ouest des Grands Lacs ; par exemple, « J'ai de la famille dans l'Est », « Je suis allé dans l'Est pour le temps des Fêtes », « Il a étudié dans l'Est, à l'Université Laval. », etc. Louise Ladouceur l'utilise brillamment dans son article « Bilinguisme et traduction ludique sur les scènes franco-canadiennes de l'Ouest » (Ladouceur, 2012 : 92).
- 5 Mon grand-père, Alfred Monnin, a eu une longue carrière juridique, ayant été juge à la cour d'appel provinciale et ensuite juge en chef du Manitoba. Comme l'a écrit le journaliste Bernard Bocquel dans un hommage à mon grand-père à la suite de son décès : « Son engagement était tel au sein de la communauté que

depuis son accession à la judicature en 1957, ce fils d'immigrants suisses devint l'incarnation du Manitoba français » (Bocquel, 2013). Au Manitoba, lorsque le lien est fait entre lui et moi, on veut tout de suite savoir si je suis la fille d'un des trois frères, sur les cinq, qui sont restés dans la province. On est toujours déçu de ne pas connaître le deuxième des « gars Monnin », mon père, qui a quitté les lieux il y a 40 ans. Pour me reprendre un peu sous leur aile dans l'espoir, je crois, de me re-légitimer, mes interlocuteurs me demandent, gentiment mais toujours avec un peu d'appréhension, « Ta mère c't'une qui? ». Deuxième déception quand je réplique – en réponse à cette question qui cherche à comprendre comment le locuteur s'insère dans le tissu généalogique du Manitoba français – « Une Linn de l'Oklahoma ».

- 6 Il s'agit ici du concept de « complétude institutionnelle » de Raymond Breton (1964). Bien qu'il n'ait pas été le seul à le faire, Joseph Yvon Thériault (2014) fait un bon recensement du concept en l'appliquant aux francophonies canadiennes.
- 7 Le Collège de Saint-Boniface – maintenant connu sous le nom d'Université de Saint-Boniface – était le seul collège classique (de Éléments latins à Philo II) au Manitoba. Il a été dirigé par les Jésuites jusqu'en 1965. À partir de 1959, la section universitaire du Collège accueillait également certaines élèves de l'Académie Saint-Joseph (Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie), la seule école publique secondaire pour filles à Saint-Boniface où les élèves pouvaient recevoir un enseignement partiellement en français. Le Collège recevait également des élèves du Juniorat de la Sainte-Famille (Oblats de Marie-Immaculée) et du Collège Saint-Joseph d'Otterburne (Clercs de Saint-Viateur) qui, à la fin de leurs études secondaires, y venaient pour compléter leurs études universitaires en français. Par ailleurs, l'institution ratissait plus large en recrutant des étudiants dans les communautés de langue française en Saskatchewan et même en Alberta.
- 8 Notons que ce phénomène n'est pas unique aux années 1960 et que, tout au long du 20^e siècle, le groupe de langue française du Manitoba perdait des membres au profit des centres francophones et bilingues de l'Est – ainsi qu'auprès de centres urbains anglophones, tant canadiens qu'étatsuniens. Cependant, j'émetts l'hypothèse que la proportion de cette saignée, surtout vers des centres francophones, a peut-être pris plus d'ampleur après la Seconde Guerre Mondiale. Ce point sera approfondi dans ma thèse de doctorat.
- 9 On peut observer une récente expression de ce questionnement dans *La Liberté*. En juillet 2015, un article en quatre volets, intitulé « Montréal, Terre d'accueil », y est paru (Gris-Roy, 2015a, 2015b, 2015c, 2015d). Quatre Franco-Manitobains établis à Montréal ont été interviewés en lien avec leur identité, leurs attaches au Manitoba et leur accueil au Québec. Notons également qu'en 2014, Stéphane

Oystryk, un réalisateur franco-manitobain, a traité un sujet connexe dans un long-métrage, *FM Youth* : le film suit pendant une soirée trois jeunes adultes ayant grandi à Saint-Boniface, dont deux qui passent leur dernière soirée dans le quartier avant de quitter le Manitoba pour Montréal (Oystryk, 2014). Enfin, au courant de l'automne 2016, une lettre d'opinion de Jean-Pierre Dubé (2016a), ancien rédacteur en chef de *La Liberté* déménagé en Suisse depuis 2009 (Dubé, 2016b) est parue dans *La Liberté*. Il y revendiquait le droit des « expatriés » franco-manitobains de se prononcer sur des questions de gouvernance communautaire.

- 10 Le texte intégral des publications étudiées peut être consulté en annexe. Je remercie Julie Reid du Centre du patrimoine de m'avoir numérisé ces documents. Une version numérique des documents est également disponible en ligne à travers le site Web du Projet Peel's Prairie Provinces (Université de l'Alberta); les liens sont disponibles dans ma bibliographie. Les versions originales sont disponibles au Centre du patrimoine (Saint-Boniface, Manitoba).
- 11 Dans une entrevue que Daniel Lavoie a accordée à l'émission *Carte de visite* (TFO), on le présente comme suit : « Du succès, il en a eu : 22 albums en 36 ans ; de nombreux prix autant ici qu'en Europe ; il est connu au Canada, en France, en Belgique et ailleurs dans le monde francophone, mais aussi au Brésil, au Portugal et en Russie. » (Lussier et Léveillé, 2012, 00m26s)
- 12 Aussi connu sous le nom de 'Cayouche', Réal Bérard est un artiste connu et respecté dans la communauté franco-manitobaine notamment en raison de son rôle en tant que « caricaturiste régulier depuis septembre 1982 au journal *La Liberté* » (Labelle, 1994, p. 125).
- 13 Hubert Noël, un collègue de l'Université de Moncton, m'a informée que ce court-métrage avait également été utilisé en Acadie par son enseignante de 8^e année aux mêmes fins décrites ici.
- 14 Les paroles peuvent être consultées au lien suivant : <<https://www.dsfm.mb.ca/ecoles/joursdeplaine/Documents/ParolespourJoursdeplaine.pdf>>.
- 15 Je remercie profusément M. Réal Bérard de m'avoir accordé la permission de reproduire ces photographies. Je remercie également madame Brigitte Arondel-Parent de m'avoir permise de photocopier sa reproduction.
- 16 Voir aussi, notamment, les travaux de Louise Ladouceur sur l'alternance codique chez Marc Prescott, dramaturge franco-manitobain.
- 17 Corpus Monnin (2014), « Fernand », 00 :15 :12. J'ai utilisé des pseudonymes dans mes transcriptions pour garder l'anonymat de mes informateurs.

- 18 En effet, le mot *building* est courant en France et semble accepté par les dictionnaires descriptifs et normatifs – on retrouve ce mot dans le *Trésor de la langue française* et dans toutes les éditions du *Robert*. Au Canada, son usage est critiqué (Cajole-Laganière et D’Amico, 2014), bien que l’usage soit peut-être en train de changer. Au Manitoba, comme l’a recensé Sandrine Hallion, son usage est critiqué (2011, p. 7).
- 19 Il convient de noter que Léveillé (2000) n’inclut pas des paroliers franco-manitobains dans son analyse. Or, j’avance que son analyse pourrait, par extension, inclure un artiste comme Daniel Lavoie, dont l’œuvre musicale est presque entièrement en français et, surtout, qui est reconnu pour sa présence importante sur la scène francophone du Canada et à l’international.
- 20 Voir Lavoie, 2016, section ‘Contacts’ et <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Chrysostome>>.
- 21 Poussant plus loin la métaphore, nous pourrions même comparer le vent, et sa force, à l’anglais, langue dominante et majoritaire au Manitoba. Or, ce genre de discours « sectaire » (Nayet, 2005) entre en conflit avec le discours contemporain que les organismes communautaires tiennent, notamment la SFM, en regard de la majorité anglophone de la province, et du rapport « harmonieux » souhaité entre les deux groupes, depuis le début du 21^e siècle.
- 22 Il convient de noter qu’on ne mentionne nulle part si cet article a été sollicité par la rédaction de *La Liberté* ou si Daniel Lavoie l’a envoyé de son propre gré. Les justifications qui sous-tendent la conception et la mise en œuvre de cet écrit demeurent donc ambiguës. Qui a approché Lavoie à ce sujet? A-t-il lui-même contacté *La Liberté*, se sentant mécompris? L’a-t-on plutôt interviewé? Si oui, quelles questions lui a-t-on posées? La rédaction a-t-elle reproduit textuellement ses réponses? Avait-il lu la lettre de Bertrand Nayet au préalable? Puisque ces questions resteront sans réponse, pour les fins de cette analyse, nous concevons donc l’article comme ayant été rédigé par Daniel Lavoie et représentatif du dialogue que le chanteur maintient au sujet du « 500 Taché » et sa vision générale du groupe francophone du Manitoba.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies, chapitres de livres, articles savants

- ARRIGHI, Laurence (2013) « Un bagage linguistique diversifié comme capital humain : une esquisse d’un (nouveau) rapport aux langues en Acadie », *Revue de l’Université de Moncton*, vol. 44, n° 2, p. 7-34.
- BOUDREAU, Annette (2012) « Discours, nomination des langues et idéologies linguistiques », dans BIGOT, Davy, Michael

FRIESNER et Mireille TREMBLAY (dir.) *Les français d'ici et d'aujourd'hui : Description, représentation et théorisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 89-109.

_____ (2016) *À l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier, 297 p.

BOUTET, Josiane et Dominique MAINGUENEAU (2005) « Socio-linguistique et analyse de discours : façons de dire, façons de faire », *Langage et société*, 2005/4, n° 114, p. 15-47.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et D'AMICO, Serge (2014) « Le traitement des emprunts critiqués à l'anglais dans le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec (FVQ)* », dans REMYSEN, Wim (dir.) *Les français d'ici : du discours d'autorité à la description des normes et des usages*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 141-162.

CAMBON, Emanuelle et LÉGLISE, Isabelle (2008) « Pratiques langagières et registres discursifs. Interrogation de deux cadres en sociologie du langage », *Langage et société*, 2008/2, n° 124, p. 15-38.

CHOUINARD, Stéphanie (2014) « L'élite en francophonie canadienne comme catégorie sociale persistante : la gouvernance communautaire en perspective », *Francophonies d'Amérique*, n° 37 (printemps 2014), p. 65-76.

COENEN-HUTHER, Jacques (2005) « Pouvoir, autorité, légitimité. En marge d'un livre récent d'Alain Renaut », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XLIII, n° 131, p. 135-145.

ELOY, Jean-Michel (1998) « Légitimité et légitimisme linguistiques : questions théoriques et pratiques d'idéologie linguistique », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, p. 43-54.

FRENETTE, Yves (1998) *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 216 p.

GEERTZ, Clifford (1973) *The Interpretation of Cultures : Selected Essays*, New York, Basic Books, 471 p.

HALLION, Sandrine (2011) « Discours épilinguistiques en francophonie manitobaine : Une vue d'ensemble », *Aborescences : revue d'études françaises*, n° 1, p. 1-15.

HÉBERT, Raymond-M. (1994) « Essai sur l'identité franco-manitobaine », dans J. LÉTOURNEAU (dir.), *La question identitaire au Canada francophone. Récits, parcours, enjeux, hors-lieux*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 63-78.

_____ (2012) *La Révolution tranquille au Manitoba français*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 381 p.

- HELLER, Monica (1999) « Heated language in a cold climate », dans BLOMMAERT, Jan (dir.), *Language Ideological Debates*, Berlin, Mouton de Gruyter, p. 143-170.
- _____ (2002), *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Didier, 176 p.
- _____ (2007), « 'Langue', 'communauté' et 'identité' : le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et sociétés*, vol. 31, n° 1, p. 39-54.
- _____ (2010) « Media, the state and linguistic authority », dans JOHNSON, Sally A. et Tomaso M. MILANI (dir.), *Language Ideologies and Media Discourse : Texts, Practices, Politics*, London, Bloomsbury Publishing, p. 277-282.
- _____ (2011) *Paths to Post-Nationalism : A Critical Ethnography of Language and Identity*, Oxford, Oxford University Press, 223 p.
- HELLER, Monica, Lindsay BELL, Michelle DAVELUY, Hubert NOËL et Mireille MCLAUGHLIN (2014) « La mobilité au cœur de la francophonie canadienne », *Recherches sociographiques*, vol. 55, p. 79-104.
- _____ (2016) *Sustaining the Nation : The Making and Moving of Language and Nation*, Oxford, Oxford University Press, 271 p.
- JOHNSON, Sally A. et Tomaso M. MILANI (2010) « Critical intersections : language ideologies and media discourse », dans JOHNSON, Sally A. et Tomaso M. MILANI, *Language Ideologies and Media Discourse : Texts, Practices, Politics*, London, Bloomsbury Publishing, p. 3-14.
- JUTEAU LEE, Danielle et Jean LAPOINTE (1979) « The Emergence of Franco-Ontarians : New Identities, New Boundaries », dans J.L. ELLIOTT, *Two Nations, Many Cultures*, Scarborough, Prentice-Hall, p. 99-113.
- LABELLE, Gilles (1994) « Recension de *Les caricatures de Cayouche de Réal Bérard, sélection des dessins de Bernard Bocquel* (Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1992, 136 p.) et *Des castors gros comme des bisons* de René Ammann, avec des illustrations de Denis Savoie (Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1993, 57 p.) », *Francophonies d'Amérique*, n° 4, p. 125-127.
- LADOUCEUR, Louise (2012) « Bilinguisme et traduction ludique sur les scènes franco-canadiennes de l'Ouest », *Jeu : revue de théâtre*, n° 145, (4), p. 90-95
- LAFONTANT, Jean (1987) « Un médium-goupillon : *La Liberté*, hebdomadaire manitobain (1913) », dans Raymond THÉBERGE et Jean LAFONTANT (dir.), *Demain, la francophonie*

en milieu minoritaire ?, Saint-Boniface, Centre de Recherche du Collège de Saint-Boniface, p. 269-301.

LAROSE, Karim (2004) « L'émergence du projet d'unilinguisme. Archéologie de la question linguistique québécoise », *Globe*, n° 72, p. 177-194.

LÉVEILLÉ, Joseph Roger (2000) « Rapport des écrivains franco-manitobains à la langue française », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 12, n° 1, p. 5-28

— (2012) « Les années *Frontières* », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 24, n° 1-2, p. 137-156.

MIVILLE, Serge (2016) « Le grand «schisme» ? La «première mémoire» des États généraux et la presse francophone au Canada », dans LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français : Continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 377-387.

MONNIN, Isabelle C. (à paraître) « Devenir francophone et laïque au Manitoba français. *La Liberté et le Patriote* (1963-1964) », dans ARRIGHI, Laurence et GAUVIN, Karine (dir.), *Regards croisés sur les français d'ici*, Québec, Presses de l'Université Laval [11888 mots].

ROBINEAU, Anne (2006) « Médias et défense du patrimoine urbain francophone en milieu minoritaire au Manitoba : le cas du '500 Taché' dans *La Liberté* », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 18, n° 2, p. 175-190.

SING, Pamela V. (2011) « Writing the hinterland (back) into the heartland : the Franco-Canadian *Farouest* in two novels by Nicolas Dickner and D. Y. Béchard », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 24, no 2, p. 221-244.

TANGUAY, A. Brian (2003) « Neither Dead Ducks Nor Warm Corpses : The Francophones of Dover Township (Kent County) » dans BÉNÉTEAU, Marcel (dir.), *Le passage du Détroit : 300 ans de présence française – Passages. Three Centuries of French presence at Le Détroit*, Windsor, Humanities Research Group, p. 317-335.

THÉRIAULT, Joseph Yvon (2014) « Complétude institutionnelle : du concept à l'action », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, 11 (2014), en ligne.

TURNER, Victor (1967) *The Forest of Symbols. Aspects of Ndembu Ritual*, Ithaca/London, Cornell University Press, 417 p.

--- (1992) « Variations on a Theme of Liminality », dans *Blazing the Trail*, Tuscon/London, The University of Arizona Press, p. 48-65.

Documents numériques

BOCQUEL, Bernard (2013) *In memoriam Alfred Monnin*, Carnet du Centre du patrimoine, <shsb.mb.ca/en/node/2191>.

OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA (1990) *Jours de plaine : Carnet d'activités 6 à 12 ans*, <www3.nfb.ca/sg/2035.pdf >, 70 p.

SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE (2001) *Agrandir l'espace francophone au Manitoba (Toile de fond commune 2001-2050)*, <sfm.mb.ca/documentation/Agrandir-l-espace-francophone-au-Manitoba-(Toile-de-fond-commune-2001-2050)>, 8 p.

Documents audio-visuels

BÉRARD, Réal et LEDUC, André (1990) *Jours de plaine*, Office national du film du Canada, <nfb.ca/film/jours_de_plaine>, 6 minutes.

LAVOIE, Daniel (1990) « Jours de plaine », sur *Long Courrier*, Les Disques Trafic, 6 minutes.

LUSSIER, Francis et LÉVEILLÉ, Marie (2012) « Daniel Lavoie, auteur-compositeur-interprète », *Carte de visite*, TFO, 26 minutes.

MONNIN, Isabelle C. (2014) « Fernand – MTL7 », *Corpus de thèse*, 40 minutes.

OYSTRYK, Stéphane (2014) *FM Youth*, 74 minutes.

RADIO-CANADA MANITOBA (2004) *Téléjournal Manitoba : « Condo Taché »*, 17 novembre 2004, n° d'archive : AP0531, 12 minutes.

Sources primaires

BOCQUEL, Bernard (1990) « Jour de Plaine: la vision de deux créateurs de l'Ouest », *La Liberté*, 13 avril 1990, p. 15. Disponible en ligne : <<http://peel.library.ualberta.ca/newspapers/LBT/1990/04/13/15/>>.

DUBÉ, Jean-Pierre (2016a) « Lettre sur un avion de papier » (À vous la parole), *La Liberté*, 21 septembre 2016, p. 4.

GRIS-ROY, Camille (2015) « Série d'été – Montréal, terre d'accueil, partie 1 de 4 », *La Liberté*, 1^{er} juillet 2015, p. 9.

--- (2015b) « Série d'été – Montréal, terre d'accueil, partie 2 de 4 », *La Liberté*, 8 juillet 2015, p. 5.

--- (2015c) « Série d'été – Montréal, terre d'accueil, partie 3 de 4 », *La Liberté*, 15 juillet 2015, p. 9.

- (2015d) « Série d'été – Montréal, terre d'accueil, partie 4 de 4 », *La Liberté*, 22 juillet 2015, p. 11.
- LANTHIER, Sylviane (1990) « Offrez-vous un jour de plaine », *La Liberté*, 12 octobre 1990, p. 7. Disponible en ligne : <peel.library.ualberta.ca/newspapers/LBT/1990/10/12/7/Ar00703.html>.
- LAROCHELLE, Lise (2005) « Un sentiment de deuil » (À vous la parole), *La Liberté*, 8 juin 2005, p. 4. Disponible en ligne : <peel.library.ualberta.ca/newspapers/LBT/2005/06/08/4/Ar00403.html>.
- LAVOIE, Daniel (2005) « Le seul bel endroit » (À vous la parole), *La Liberté*, 26 janvier 2005, p. 4. Disponible en ligne : <peel.library.ualberta.ca/newspapers/LBT/2005/01/26/4/Ar00404.html>.
- (2005b) « Y'a des jours de plaine... » (À vous la parole), *La Liberté*, 1^{er} juin 2005, p. 4. Disponible en ligne : <peel.library.ualberta.ca/newspapers/LBT/2005/06/01/4/Ar00405.html>.
- (2005c) « Daniel Lavoie s'explique » (Tribune Libre), *La Liberté*, 15 juin 2005, p. 5. Disponible en ligne : <peel.library.ualberta.ca/newspapers/LBT/2005/06/15/5/Ar00504.html>.
- NAYET, Bertrand (2005) « Encore dans le vent » (À vous la parole), *La Liberté*, 15 juin 2005, p. 4. Disponible en ligne : <peel.library.ualberta.ca/newspapers/LBT/2005/06/15/4/Ar00407.html>.
- RÉDACTION (2004) « Il sème », *La Liberté*, 4 mars 2004, p. 1. Disponible en ligne : <peel.library.ualberta.ca/newspapers/LBT/2004/03/04/1/>.

Sites Web

- DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE (2017) *École Jours de Plaine: Notre historique*, <dsfm.mb.ca/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=620961>.
- DUBÉ, Jean-Pierre (2016b) *Jean-Pierre qui écrit*, <jpqr.ca>.
- LA LIBERTÉ (2017) *Le journal*, <la-liberte.mb.ca/le-journal>.
- LAVOIE, Daniel (2016), *Daniel Lavoie*, <daniellavoie.ca>.
- LES ÉDITIONS DU BLÉ (2017) *Bertrand Nayet : Auteur*, <ble.avoslivres.ca/auteur/?id=3114>.
- THINAIR (2017) *Bertrand Nayet: Auteur*, <thinairwinnipeg.ca/writers/bertrand-nayet>.
- UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA (2003-2009) *Peel's Prairie Provinces : La Liberté*, <peel.library.ualberta.ca/liberte.html>.

Commentaire de Monica Heller

Université de Toronto

Qui a le droit de décider qui compte comme membre d'un groupe? Quels sont les droits d'un membre? Et les obligations? Autant de questions qui ont préoccupé les sciences sociales depuis longtemps. Le texte d'Isabelle C. Monnin fournit une belle étude de cas illustrant comment les processus de construction des frontières sociales peuvent se dérouler. En effet, on voit souvent plus clairement à travers les débats, les conflits ou les contradictions qu'à travers les processus hégémoniques.

Non seulement ce texte a-t-il son intérêt théorique et méthodologique plus large, mais il permet de déployer des outils intéressants afin de revoir une question centrale pour cette revue, et pour la francophonie canadienne en générale : qui compte comme francophone? Qui définit comment performer la francité? Et quels sont les rapports entre les différents marchés symboliques où la francité est en jeu?

Ici on a affaire à plusieurs aspects importants de la question. Je me permets de les traiter à tour de rôle. Je commence avec ce qui, à mon avis, définit un groupe : le contrôle de la production et la distribution des ressources importantes. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une ressource plutôt symbolique : la mise-en-scène du patrimoine franco-manitobain à travers la construction d'un espace où se trouvent des bâtiments lourds de signification historique et culturelle. Évidemment, tout patrimoine a un potentiel de conversion en capital matériel, par exemple, par le biais du tourisme, donc les ressources sont multiples. En même temps, cet espace peut se comprendre comme source d'une autre forme de valeur, en l'occurrence la valeur immobilière. Ce n'est pas la première fois que des citoyens opposent ces deux formes, prétendant que le développement immobilier détruit la valeur patrimoniale. Donc déjà ce débat, autour d'un seul bâtiment, devient exemple de tensions culturelles plus profondes, soit celles entre deux visions de la société, la traditionnelle, qui valorise la construction d'un passé en continuité, et le moderne, qui s'oriente vers un progrès linéaire et axé sur le profit sous forme de « développement économique ». On peut bien se demander si plus de dix ans plus tard, les mêmes oppositions se

maintiennent, dans la mesure où le capitalisme tardif a tendance à valoriser de plus en plus le symbolique comme source de développement économique. Mais ceci dit, on peut toujours se demander quels types d'acteurs sociaux auraient proposé le 500 Taché, sur la base de quels arguments ; quelles étaient les processus institutionnels – et donc argumentatifs – nécessaires pour obtenir un permis de construction ; quels arguments étaient considérés convaincants, et par qui ; et maintenant comment les résidents du bâtiment comprennent leur lieu de vie.

Donc des ressources on passe à qui les contrôle, pour qui elles ont une valeur, et pourquoi. Dans le texte on voit ceux qui s'autorisent à commenter, et qui sont acceptés comme commentateurs par les journaux. Dans les termes de Bourdieu (1982), il s'agit de savoir qui non seulement se considère, mais est considéré par ceux et celles qui gèrent la frontière sociale (Barth 1969) comme locuteur légitime. En d'autres mots, qui a l'autorité de prendre la parole (autorité, toujours dans les termes de Bourdieu, comprise comme la capacité de se faire entendre), au sujet de quoi, dans quelles conditions ?

Ici, comme l'auteure l'explique, les conditions ne sont pas anodines : il s'agit du journal qui joue le rôle d'espace de construction principale de la francophonie manitobaine dans les deux sens du terme – il participe à la construction de l'idée même d'une collectivité qu'on peut appeler « franco-manitobaine » (même si ce n'est sans doute pas ce détail qui soit le plus important, mais surtout son sens de distinction, de frontière vis-à-vis d'autres) aussi bien à la construction d'un consensus sur comment performer son appartenance à cette collectivité, c'est-à-dire comment revendiquer et reproduire ses droits et obligations de participation aux espaces que ses membres contrôlent. Ou en tout cas, c'est l'affirmation de l'auteure ; c'est sûr que depuis Anderson (1983) et Hobsbawm (1990) on accepte l'importance des médias dans la construction de l'espace public partagé qui rend possible des collectivités politiques étendues, la question est de savoir quel est leur rôle depuis la prolifération des médias sociaux. Donc *La Liberté* est certainement un exemple type du journal imprimé construisant une certaine collectivité nationalitaire et libérale-démocrate ; on doit quand-même se poser la question empirique à savoir quel rôle il joue aujourd'hui, auprès de qui.

Mais le nerf de la guerre, dans ce cas, semble être la question du locuteur légitime dans cet espace légitime, spécifiquement l'autorité de Daniel Lavoie comme commentateur sur des questions relatives aux projets de société de Saint-Boniface (voire de la francophonie manitobaine) dans les pages de *La Liberté*. On ne sait pas comment les lecteurs de son blog auraient réagi, s'il en avait un et s'il s'en servait pour parler du 500 Taché. Donc l'espace demeure important, puisqu'y prendre la parole semble constituer une revendication d'une certaine autorité par rapport à certains domaines de discussion.

Le débat autour de la prise de position de M. Lavoie prend plusieurs formes et révèlent certaines ambiguïtés. Difficile à dire que le problème c'est son droit à l'expression de son opinion (dans les pages de *La Liberté*), ou si pour délégitimer son opinion on s'attaque à son statut de locuteur. Certes, il y a ambivalence autour de quelqu'un qui a mis le Manitoba francophone « sur la mappe » du marché francophone plus large, mais qui pour ce faire (comme bien d'autres) a dû abandonner le berceau qui lui donne sa valeur sur le grand marché francophone. Comme bien d'autres (pensons notamment à Antonine Maillet), Lavoie doit jongler avec la difficulté qui découle de ce que cela veut dire de commercialiser un produit qui a une valeur d'authenticité (et d'authentification). Le produit a une valeur précisément pour d'autres, qui consomment son exotisme, sa distinction (Duchêne et Heller 2012). Le marché est centré ailleurs (à Montréal ou Paris en l'occurrence). Donc comme tout membre de groupe qui cherche à vendre son capital dans un marché plus important que le sien, on est à la fois source de fierté et de colère pour trahison. Ça s'adonne que les structures de marché actuelles prennent toujours la forme des états-nation ou quasi-états-nations en relation (néo-)coloniale : la France, le Québec, le milieu minoritaire avec ses espaces institutionnels nationalitaires. Mais le principe s'appliquerait si la matière sémiotique était autre.

Mais ce n'est pas simplement son positionnement envers les marchés qui sert à délégitimer M. Lavoie. On regarde non seulement sa position de locuteur légitime, mais aussi sa capacité de faire preuve de maîtrise de la langue légitime. Ici aussi on joue sur la tension entre marchés : la critique de M. Lavoie c'est d'avoir oublié qu'il y a un marché franco-

manitobain, avec ses propres ressources, et ses propres critères d'inclusion et d'exclusion. Peut-être que la maîtrise de la langue légitime ne fait pas d'une personne un locuteur légitime, mais un locuteur légitime doit savoir comment et où performer la langue légitime.

Qu'est-ce que ce débat nous apprend sur la francité canadienne ? Plusieurs choses, je dirais. Que la sémiotique de la nation demeure sa matière de construction principale. Qu'elle est traversée par des rapports de pouvoir relevant des marchés nationaux, nationalitaires et néocoloniaux. Qu'elle a de la difficulté à gérer ce que cela veut dire convertir son capital symbolique en capital matériel ou monétaire. Mais ça nous apprend aussi quelque chose sur le vedettariat : ce n'est pas si simple que ça, apparemment, convertir son capital social de vedette en position d'autorité dans d'autres champs.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, Benedict (1983) *Imagined Communities*, Londres, Verso.
- BARTH, Fredrik (dir.) (1969) *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston, Little Brown.
- BOURDIEU, Pierre (1982) *Ce que parler veut dire*, Paris, Seuil.
- DUCHENE, Alexandre et Monica HELLER (dir.) (2012) *Language in Late Capitalism : Pride and Profit*, Londres, Routledge.
- HOBSBAWM, Eric (1990) *Nations and Nationalism since 1760*, Cambridge, Cambridge University Press.

Réponse de Isabelle C. Monnin

Université Paris-Sorbonne

Dans son commentaire, Monica Heller a mis en lumière des propos fort pertinents qui me permettent de recentrer la lignée analytique globale de mon objet d'étude et de plonger plus profondément dans le sujet, tant pour cette réponse que, subséquentement, dans ma thèse. Je tiens à la remercier chaleureusement d'avoir pris part à cet exercice. Certaines des questions qu'elle pose dans son commentaire peuvent trouver réponse dans des données empiriques et c'est donc de cet angle que je compte répondre à son commentaire.

Pour ne pas réinventer la roue, et pour répondre à certaines questions que les lecteurs auraient pu se poser, comme Monica Heller, sur la construction de l'immeuble au 500 de la rue Taché, je les dirige vers un article de la sociologue Anne Robineau (2006), dans le dix-huitième volume de la présente revue. Elle y explique non seulement le rôle des médias dans la construction identitaire d'une communauté minoritaire (dont le patrimoine fait partie intégrante, permettant à la dite communauté de mettre en valeur les lieux et les symboles qui ancrent sa légitimité sur le territoire et sa contribution historique à une évolution sociohistorique plus large), mais elle présente aussi la progression du débat autour de la construction de cet édifice sur une des artères principales de Saint-Boniface. On ressort de la lecture de l'article de Robineau avec une compréhension plus globale des acteurs et des ressources mobilisées dans cette affaire communautaire. En gros, il s'agit, comme l'a indiqué Monica Heller, d'un conflit entre le discours ancré et le discours moderne, tourné vers le développement économique et l'ouverture de la francophonie manitobaine sur le monde. Mais il est aussi question d'une mise en scène d'autres facteurs et inquiétudes socioéconomiques comme le vieillissement de la population [francophone] à Saint-Boniface. Une analyse plus en profondeur des discours en concurrence autour de la construction de cet édifice reste à faire – par exemple en les replaçant dans le trio discursif de la francité canadienne conceptualisé et illustré dans Heller et Labrie (2003) et appliqué à l'Acadie dans Boudreau (2016). Un tel exercice analytique pourrait s'avérer fort pertinent pour l'avancement de nos

connaissances du paysage discursif au Manitoba français. Or, je préférerais plutôt poser ici mon regard sur une autre section du commentaire de Monica Heller, qui me semble être une veine encore plus riche à explorer dans le contexte franco-manitobain actuel, à savoir le rôle et la présence du journal *La Liberté*, ou, comme l'indique la sociolinguiste, le devoir qu'a le chercheur de « se poser la question empirique à savoir quel est le rôle [que] joue [le journal] aujourd'hui, auprès de qui. »

Je me propose d'abord de présenter quelques statistiques, un point de départ qui me semble pertinent. Rappelons que *La Liberté* s'auto-définit comme le « seul journal d'actualité en français au Manitoba »; j'estime donc que son public cible est la population d'expression française de la province. Évidemment, cette population est difficile à cerner statistiquement étant donné la façon dont ont été formulées certaines questions du recensement de 2011 (Statistique Canada). En effet, les chiffres de ce recensement ne rendent pas compte des locuteurs qui font usage du français dans leur vie quotidienne (même s'ils ne le parlent pas au foyer) et qui participent activement à l'épanouissement de la minorité linguistique au Manitoba. Le public cible du journal est donc certainement plus vaste que les simples « locuteurs natifs » recensés en 2011. Par ailleurs, il convient aussi de souligner que toutes les personnes ayant le français comme langue maternelle ne participent pas nécessairement activement aux activités de la communauté franco-manitobaine (soit les sujets les plus amplement couverts par *La Liberté*). Tout cela étant dit, avec les outils à ma disposition à l'heure d'écrire ces lignes, j'estime que la clientèle cible maximale de *La Liberté* s'élèverait à 42 090, soit la population de langue maternelle française de la province selon les chiffres du recensement de 2011¹. Selon le Canadian Media Circulation Audit (CMCA), *La Liberté* a un tirage hebdomadaire de 4 252 exemplaires, ce qui comprend les abonnements numériques, desservis sur la plateforme Press Reader (également utilisée par les deux quotidiens principaux de langue anglaise du Manitoba, le *Free Press* de Winnipeg et le *Sun* de Winnipeg ainsi que par plusieurs quotidiens nationaux et internationaux). En comparaison, le *Free Press* de Winnipeg, quotidien le plus lu de la province (FP Newspapers, 2017, p. 9), tire quotidiennement à 125 000 exemplaires (et 160 000 pour l'édition du samedi). En revanche, ce quotidien s'adresse à une

clientèle cible bien plus vaste, à savoir la population entière du Manitoba (FP Newspapers, 2017, p. 9) qui s'élevait, encore selon le recensement de 2011, à 1 278 365 (Statistique Canada). Si l'on prend en compte ces chiffres, certes avec leur précision relative mais qui nous donnent néanmoins une vue d'ensemble de la portée de ces deux journaux, on voit que le ratio des lecteurs atteints est très comparable pour *La Liberté* et le *Free Press*, à savoir de l'ordre de près de 10% de leur population cible [maximale]. Il faut évidemment ajouter à ces chiffres les lecteurs que je nommerais « périphériques », soit ceux qui, comme la rédactrice de *La Liberté* a bien décrit dans un éditorial récent, « emprunte[nt] le journal du voisin, [...] se le passe[nt] dans la résidence ou [n'ont] pas besoin de s'abonner parce qu'[ils] reçoivent] une copie dans la salle du personnel au travail. » (Gaulin, 2017, p. A4)

Que dire ensuite de *La Liberté* et les réseaux sociaux? Le journal semble avoir une présence similaire à d'autres médias traditionnels de la presse écrite². Je ne compte cependant pas faire ici la recension de sa présence sur les médias sociaux. Ce qui a par contre attiré mon attention récemment est une initiative conjointe du journal avec une maison de production locale, Productions Rivard, pour transmettre certains événements communautaires en direct, vraisemblablement dans le but d'atteindre les populations rurales ou... à l'extérieur de la province. Comme l'indique le communiqué de presse qui a lancé l'initiative *Canal Ouest* en 2016 : « *Canal Ouest* c'est le point de rencontre pour discuter d'enjeux, pour se divertir, et pour faire partie de la communauté, où votre point de vue peut être entendu que vous soyez sur place ou en ligne. » (SFM, 2016) Cette initiative m'intéresse tout particulièrement dans le cas d'un événement récent, à savoir l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) de la Société franco-manitobaine qui a eu lieu le 13 mai 2017. Il s'agissait d'un événement que les médias locaux ont qualifié d'« historique », du moins en ce qui a trait à la gouvernance institutionnelle de la minorité francophone de la province. Un comité « de refonte », qui avait été élu à la dernière Assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisme en octobre 2016, y présentait un rapport de refonte de l'organisme sous forme de propositions qui seraient soumises à un vote. Le rapport intégral a été rendu disponible au public le 12 avril 2017 au matin parallèlement sur le site de la SFM et dans *La Liberté*

(sous forme de cahier spécial). De plus, l'événement au complet a été diffusé en direct sur *Canal Ouest*, avec des entretiens ponctuels au courant de la journée animés par des journalistes de *La Liberté*. La présence du journal à cet événement « historique », bien que peu surprenante de par son mandat communautaire, met en évidence la vitalité de cet hebdomadaire dans le paysage médiatique franco-manitobain.

Pour conclure, penchons-nous sur la visée inclusive que semble vouloir prôner les partenaires de l'initiative *Canal Ouest*, dont *La Liberté* et la SFM. Dans ce même ordre d'idées, j'aimerais attirer l'attention du lecteur sur une des seize propositions du Comité de refonte qui a tout particulièrement retenu mon attention de par son lien avec les questions soulevées par mon article. Il s'agit du point 5) de la proposition 3, adopté sans amendements le 13 mai 2017 et qui se lit comme suit :

IL EST PROPOSÉ QUE :

les membres de la Société de la francophonie manitobaine soient les suivants :

[...]

5) les membres associés, soit les individus dont la résidence principale n'est pas au Manitoba, qui sont âgés de 16 ans ou plus, qui comprennent le français, et qui ont payé leur cotisation avant la tenue de l'assemblée générale annuelle; les membres associés n'ont pas droit de vote;

[...]. (SFM, 2017, p. 13)

À la lumière de l'analyse présentée dans mon article, la question suivante se doit absolument d'être posée : dans cette nouvelle conjoncture où la SFM reconnaît désormais des membres associés vivant à l'extérieur des frontières du Manitoba et où ces membres, ou toute autre personne qui le désire, peuvent non seulement suivre, grâce à des initiatives comme *Canal Ouest*, des événements communautaires en direct (après tout, « il suffit d'avoir une connexion internet », lit-on dans le communiqué de presse), mais aussi être invités à participer à la « discussion » qui se crée autour de ces événements, à quoi ressemblera la réaction du lectorat de *La Liberté* dorénavant si Daniel Lavoie, ou quelque autre Franco-Manitobain parti dans l'*Est*, décide de se prononcer sur un sujet d'envergure communautaire? Auront-ils à nouveau besoin de « s'expliquer », comme a dû le faire Daniel Lavoie en 2005? Leur légitimité sera-t-elle justifiable par le simple fait que

le sujet sur lequel ils se prononcent les ait interpellés? Sur papier, la communauté franco-manitobaine semble donc avoir redéfini en quelques sortes les frontières d'inclusion et l'accès au droit de parole sur des affaires communautaires. De quelle façon cette invitation à l'élargissement de la frontière du groupe légitime se traduira-t-elle dans les rapports discursifs dans les médias et sur le terrain? Il nous faudra, bien sûr, rester à l'affût.

NOTES

1. Enfin, je suis également consciente que les données du recensement de 2011 ayant été recueillies sur une base volontaire posent un certain problème au niveau de la fiabilité.
2. Je pense ici notamment à des plateformes comme Facebook, Twitter et YouTube.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUDREAU, Annette (2016) *À l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier, collection « Linguistique variationnelle », 297 p.
- FP NEWSPAPERS (2016) *Annual information form for the fiscal year ended Decembre 30th, 2015*, 9 mars 2016. Disponible en ligne, <fpnewspapers.com/investor-centre/annual-information/2015-Annual-information-Form.pdf>, 48 p.
- HELLER, Monica et Normand LABRIE (2003) *Discours et identités : la francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes, 448 p.
- GAULIN, Sophie (2017) « Mot de la directrice », *La Liberté*, 12 avril 2017, p. A4.
- ROBINEAU, Anne (2006) « Médias et défense du patrimoine urbain francophone en milieu minoritaire au Manitoba : le cas du «500 Taché» », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 18, n° 2, p. 175-190.
- SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE (2017) *Francophonie manitobaine 2016 : vers notre deuxième centenaire. Rapport du Comité de refonte de la Société franco-manitobaine*, 31 mars 2017. Disponible en ligne, <sfm.mb.ca/documentation/rapport>, 63 p.
- _____ (2016) *Communiqué de presse - Canal Ouest*, 20 décembre 2016. Disponible en ligne, <sfm.mb.ca/priorites/Canal%20Ouest>.
- STATISTIQUE CANADA (2011) *Recensement de 2011*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

ANNEXE 1

À VOUS
la parole

Le seul bel endroit

Madame la rédactrice,

Les villes qui ont su devenir majestueuses et belles ne le sont pas devenues grâce aux promoteurs, mais grâce à des gens qui ont su créer des beaux endroits et qui ont su les garder précieusement. Les grands parcs, les grandes avenues, les endroits publics entretenus et embellis avec les générations. Ces endroits où on dirige les visiteurs qui viennent voir autre chose dans une ville que des buildings et des rues. Il en faut, évidemment, des buildings et des rues, mais, nous savons qu'il n'en manque pas.

Nous avons, à Saint-Boniface, un seul endroit qui ait la majesté des ces grands lieux. Si vous en connaissez un autre, dites-le vite. C'est ce magnifique parc qui commence sous les grands arbres de l'ancien Séminaire, qui traverse l'esplanade de la Cathédrale et qui se prolonge, en passant par l'ancien couvent des sœurs grises, presque jusqu'à l'hôpital. Il donne sur la Rivière Rouge et peut garder la tête haute en regardant La Fourche qui est de l'autre côté de la rivière. C'est un endroit majestueux comme il y en a peu. L'idée qu'on ait pu penser d'y construire un grand condominium me révolte. C'est un sacrilège contre l'histoire de notre ville. C'est un sacrilège contre notre patrimoine. Savez-vous qu'il est là pour toujours ce building une fois construit. Imaginez les Parisiens laissant construire un condominium dans le jardin du Luxembourg ou sur le champ de Mars. Que répondrions-nous quand les visiteurs demanderont : « What's THAT?? » Oh c'est juste un condominium qui a été construit sur le seul endroit historique et patrimonial de Saint-Boniface.

Wake-up call!!!! Y'a quelqu'un???? Mon but n'est pas de vous en beurrer une, mais si c'est ce que ça prend, je beurre, je beurre! Il ne reste plus beaucoup de temps car les entrepreneurs savent bien qu'ils ont réussi un bon coup. Ne les laissez pas faire!!!!

Daniel Lavoie
Saint-Chrysostôme (Québec)
Le 17 janvier 2005

Fière de mon fils gai

Madame la rédactrice,

Je suis une mère qui est fière de son fils gai et qui l'aime. Je suis aussi une

ANNEXE 2

À VOUS
la parole

**Y'a des jours
de plaine...**

Madame la rédactrice,

Évidemment le 500 Taché n'est pas
SI important que ÇA. Évidemment.

Il n'est pas SI important que ÇA que
le plus beau site patrimonial témoignant
de la présence francophone dans l'ouest
soit sacrifié à des intérêts commerciaux.

Il n'est pas SI important que ÇA
qu'un des rares endroits qui puissent
faire notre fierté soit souillé par l'argent.

Il n'est pas SI important que ÇA que
la communauté n'ait pas su se rendre
compte à quel point cette bataille était
IMPORTANTE.

Il n'est pas SI important que ÇA
qu'on banalise quelque chose qui
devrait pourtant être vital pour la
communauté francophone.

Cela ne changera rien à nos vies,
aux vôtres. Enfin pas tant que ça. Juste
un peu. Comme une bonne gifle qui
nous rappelle QUI est le boss. Comme
ensuite un fast food sur NOTRE PONT.
Notre orgueil. Pas si important que ça.
C'est pas grave. Personne va perdre sa
job. Personne va en être malade.

J'aimerais bien me tromper. Être
dans les patates. Mais je sais qu'en
revenant à Saint-Boniface je sentirai que
quelque chose est mort dans l'année.
Quelque chose de si important, et
pourtant si subtil, que personne n'y a vu
d'importance.

Y'a des jours de plaine où même
mes grands-pères ne sont plus dans le
vent.

mes condoléances

Daniel Lavoie
Saint-Chrysostome (Québec)
Le 24 mai 2005

La Liberté, 1^{er} juin 2005, p. 4

ANNEXE 3

À VOUS
la parole

**Un sentiment
de deuil**

*En réponse à la lettre de Daniel Lavoie
intitulée Y'a des jours de plaine.*

Monsieur Lavoie,

La bonne gifle est bel et bien ressentie lorsqu'on marche près de la construction du 500 Taché. Cet espace est réellement en deuil; même l'individu qui connaît peu l'histoire de ce lieu pourrait reconnaître une perte. J'ose dire que c'est un sacrilège de construire en un endroit pareil. Quelle folie du progrès! On fonce lorsqu'on a de grandes idées, puis la réflexion et la pondération n'on plus de place. Drôle que ce soit le « 500 » : ce chiffre évoque la fortune et le succès.

Vous ne vous trompez pas, Monsieur Lavoie; vous n'êtes pas dans les patates. Ceux qui construisent si grand et haut devraient se remettre à **planter** des patates...

Lise LaRoche
Saint-Boniface (Manitoba)
Le 2 juin 2005

La Liberté, 8 juin 2005, p. 4

ANNEXE 4

attentes, même au delà!

Bravo à tous les collaborateurs et collaboratrices!

Lucille Blanchette
Saint-Boniface (Manitoba)
Le 4 juin 2005

Encore dans le vent

Madame la rédactrice,

ÇA fait toujours plaisir qu'une célébrité porte son attention à une cause. ÇA nous réchauffe le cœur, ÇA met un peu de baume sur les égratignures et ÇA apaise la douleur des brûlures. Et c'est pour ÇA que je remercie Monsieur Daniel Lavoie de porter son regard vers les berges de la Rouge depuis son fief de St-Chrysostome. Merci pour les condoléances, Monsieur Lavoie, c'est gentil d'avoir pensé à nous.

C'est vrai qu'on peut toujours en faire davantage. Nous aurions pu faire plus afin d'empêcher la construction du 500 Taché et pour empêcher l'innommable de coloniser le pavillon du pont Esplanade-Riel. Et en passant Monsieur Lavoie, ce n'est pas NOTRE pont. C'est le pont de tout le monde. Car l'affront porté par l'octroi du contrat de restauration à l'innommable est davantage une gifle flanquée au symbole,

ÇA nous touche c'est vrai, mais ne commençons pas à jouer les sectaires s'il vous plaît, Monsieur Lavoie.

Mais ce qui me blesse dans votre lettre, Monsieur Lavoie, ce sont la condescendance et la présomption qu'elle véhicule. Ce n'est pas vrai que personne n'a vu l'importance de ces deux symboles. Ici, notre vie même est un symbole. Et ne me répondez pas qu'elle est un symbole de défaite et d'anéantissement, ce serait trop facile. Condescendance envers notre intelligence et présomption que nous nous laissons bouffer la laine sur le dos. Dans votre lettre, vous avez commodément choisi d'oublier toutes celles et tous ceux qui ont écrit, négocié, protesté, soumis des projets pour que les événements se déroulent autrement. ÇA fait toujours plaisir de se faire dire et redire qu'on a raté son coup. Merci, on avait bien besoin de ÇA.

Mais je veux vous rassurer tout de suite, Monsieur Lavoie. Pour reprendre votre expression, oui, vous êtes dans les patates. Oui quelque chose a changé à Saint-Boniface. Vous dites mort, je préfère un mot plus positif. Oui, les Franco-Manitobains ont subi des revers au cours des derniers mois, mais comme vos grands-pères nous allons retrousser nos manches car la Francophonie ici, ce n'est pas juste des bâtisses - elles sont importantes, j'en conviens - mais ce sont les gens qui font vivre ces pierres et ce béton. Et c'est ÇA qui est important. Il n'y a jamais eu autant de créations musicales, cinématographiques, littéraires, théâtrales et picturales par des artistes francophones qu'aujourd'hui. Nous assistons aussi à un développement économique et à une ouverture sur le monde sans pareils dans notre histoire.

Oui, vos grands-pères sont encore dans le vent, il suffit de venir les écouter.

Bertrand Nayet
Le 6 juin 2005

ANNEXE 5



libre

Daniel Lavoie s'explique

par Daniel Lavoie

Pourquoi le dossier du 500Taché, parmi tant d'autres qui interpellent la francophonie et son avenir, a-t-il suscité une réaction aussi forte chez Daniel Lavoie, au point de l'amener à sortir de sa tanière et écrire à La Liberté? C'est la question que nous lui avons demandée. Voici sa réponse.

Ma forte réaction à ce projet m'a surpris moi-même. Comme si on s'en prenait à ma personne, à ma famille. Je me suis retenu pendant un bon moment, ne me sentant pas le droit d'intervenir. Qui étais-je, pour venir faire la leçon, moi qui avais quitté les lieux depuis si longtemps? Mais je voyais bien que la résistance à ce projet semblait bien faible. Notre élite, ceux qui devraient savoir et qui ont l'éducation et les capacités pour intervenir, ne le faisait à peu près pas. Ce qui aurait dû soulever une vague de fond, faisait à peine des vaguelettes. Et surtout, ces Chevaliers de Colomb qui, en cheval de Troie, protégés par leur réputation de gens bien, qui se doivent de faire le bien, commettaient un sacrilège contre la communauté qui leur a toujours fait confiance. La manigance évidente des élus anglophones qui profitaient du fait que, pour une fois, ils pouvaient assener un bon coup sans porter l'odieux du geste. Imaginez un instant si ce n'avait pas été des C. de C. qui proposaient le projet, mais des anglophones de Winnipeg.

Pourquoi les Juifs et les Palestiniens se battent-ils pour Jérusalem depuis si longtemps? Pourquoi les Mohawks d'Oka étaient-ils prêts à prendre les armes pour empêcher la construction d'un golf sur un terrain qu'ils considéraient sacré? Pourquoi ne construira-t-on jamais des condos sur les plaines d'Abraham? La réponse n'est pas facile mais je crois qu'elle tourne autour du fait qu'il y a des lieux dans l'histoire d'une communauté qui la symbolisent, qui, sans être officiellement désignés lieux sacrés, le sont. Chaque fois que je suis passé devant ce parc avec l'ancien couvent des sœurs grises, l'esplanade de la cathédrale, j'ai senti que cela c'était NOUS. Nous, la communauté francophone du Manitoba. Le seul endroit qui avait la majesté et cette dimension d'histoire tangible qui font qu'on peut s'y identifier comme si c'était le nôtre. Un endroit intouchable, communautaire. Un lieu qui était plus grand que

nous, et qui était pourtant nous. Un emplacement qui n'a jamais appartenu à des intérêts financiers.

Je crois qu'en perdant ce lieu, en le banalisant avec une construction laide et immense, et surtout, en le rendant privé, avec des gens qui en seront propriétaires, qui y vivront, nous perdons une partie importante de nous. Nous diluons la concentration déjà faible, et nous trahissons tous ceux qui se sont battus cœur et âme pour la survie de notre petit peuple. Les peuples ne vivent pas éternellement, c'est clair, mais même disparus, ils laissent quelque chose. Nous laisserons une carcasse de cathédrale et un cimetière avec quelques héros.

Nous ne sommes pas un "theme park". La Liberté n'a pas trouvé son nom dans une boîte de Cheerios. Il y a dans notre histoire beaucoup de gens passionnés qui se sont dévoués afin que notre communauté survive, qu'elle existe. Et ma réaction était, comme vous dites, viscérale, à peine réfléchi.

Une image que j'ai longtemps eu du Franco-Manitoba est celle d'une île au milieu d'un océan immense. L'érosion, les vagues mangent du terrain année après année. Les habitants de l'île se démènent, mais sans grand espoir. L'océan est tellement fort et l'île tellement petite. Cette année notre île perd un gros morceau. Certes, il y a des choses qui sont inévitables, mais celle-ci ne l'était pas. Si on doit inévitablement mourir, au moins le faire dans la dignité et le respect de nous-même.

Je n'ai jamais pu, même après trente années, me considérer comme un Québécois. Le Manitoba m'est tatoué sur le corps et l'âme pour le meilleur et pour le pire. Plus précisément le Manitoba français car c'est de lui que je proviens. Depuis mon départ, bien des choses ont changé. Les écoles, le collège, le centre culturel, toutes des victoires d'une minorité qui a su se respecter et faire en sorte que les autres la respectent. Et pourtant on ressent la fragilité de tout cela, la dépendance qu'a notre communauté envers leurs élus sympathiques à la cause, envers les monnayeurs qui décident si oui ou non un projet sera accepté. La dépendance envers nos "leaders", ceux qui savent dire et qui doivent le faire. On le voit bien ici, quand ceux-ci ne font pas leur devoir, on perd des plumes.

Tous les peuples finissent par disparaître. Nous disparaîtrons aussi, mais dignement. Je veux entendre pleurer quand nous partirons. Je ne veux pas entendre ricaner de l'autre côté de la Rouge.